

Rentrée 2024



ÉCOLE NATIONALE DES
PONTS
ET CHAUSSEES



ÉCOLE NATIONALE
DES PONTS ET CHAUSSEES

Bienvenue à la section de Français langue étrangère

L'équipe

- **Amokrane Kaddour**
 - Adjoint du département langues et cultures (DLC), enseignant de FLE
 - Bureau B 226
 - Amokrane.kaddour@enpc.fr
- **Anne Le Bourvellec**
 - Enseignante de FLE
 - Bureau B 326
 - Anne.le-bourvellec@enpc.fr
- **Jennifer Lessertisseur**
 - Enseignante de FLE
 - Bureau B326
 - Jennifer.lessertisseur@enpc.fr
- **Isabelle Salengros Iguenane**
 - Responsable de la section de FLE, enseignante de FLE
 - B 227
 - Isabelle.salengros@enpc.fr

Les objectifs généraux de la section de FLE

- Faciliter l'insertion académique et sociale des élèves-ingénieurs allophones
- Permettre de développer des compétences interculturelles et de travail en équipe
- Préparer aux stages (court / long), au projet de fin d'études et à l'insertion professionnelle

Offre de cours sur mesure en appui sur un référentiel contextualisé : référentiel disponible sur l'Espace élèves sur [educnet](#)

=> pour consulter le référentiel flasher le QR code



Objectifs généraux de la section de FLE et les modules

Les modules pendant le semestre

2 ou 3 modules de français/semestre (en fonction de votre niveau, A2, B1, B2, etc.) = 3 ou 4,5 ECTS par semestre.

Nombre de séances/module : 13 séances

Une séance = 1h30

- Modules d'écrit : écriture académique ou créative
- Modules d'oral : préparation aux interventions orales académiques, aisance à l'oral, fluidité...
- Modules thématiques : repères culturels et interculturels, culture artistique...

Besoin d'aide ? N'hésitez pas à nous contacter.

Test de positionnement

- **Évaluation du niveau de français :**
 - Compréhension de l'oral (2)
 - Compréhension de l'écrit
 - Production écrite (2)
 - Production orale (entretien et monologue suivi à partir d'un thème + questions)

Dates importantes

Pré-inscription dans les modules de français du 1^{er} semestre : [à voir avec Emeric Fortin en fonction de votre emploi du temps.](#)

Les descriptifs des modules de français et les horaires sont [affichés sur le tableau à côté du bureau B 226 et publiés en ligne :](#)



Début des cours [du 1^{er} semestre](#) : le **23 septembre**

Plagiat

« Charte pour le respect des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle »

1. Préambule

Le plagiat est l'acte de faire passer pour sienne une partie ou la totalité d'une œuvre réalisée par autrui (texte, son, image, graphique, œuvre artistique ou scientifique...).

Du point de vue juridique, le plagiat est une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, il est assimilable à un délit de contrefaçon. C'est aussi une faute disciplinaire sanctionnée dans tous les organismes d'enseignement.

Aujourd'hui, l'avènement d'Internet et le développement des moteurs de recherche, couplé au « réflexe » du « copier coller » ont engendré des pratiques nouvelles et démultiplié les « opportunités du délit de plagiat ».

Cependant aucun auteur n'a « inventé à partir de rien la totalité de ce qu'il a produit », force est donc de constater que toute nouvelle œuvre humaine s'échafaude au dessus d'une multitude d'emprunts d'autres.

Il est donc nécessaire de distinguer ce qui est permis d'emprunter de ce qui constitue un délit.

2. Objet de la présente charte

La présente charte a pour objet de rappeler les raisons de fond justifiant l'emprunt et surtout de préciser les règles strictes de forme à suivre lors de ces « emprunts » et ceci afin de permettre aux élèves d'être en conformité avec le Règlement de Scolarité de l'école ainsi qu'avec la loi en vigueur en matière de respect des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle.

Tout élève inscrit à l'école doit signer le document intitulé Formulaire d'adhésion à la « Charte pour le respect des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle ».

3. Méthodologie scientifique et honnêteté intellectuelle

La science et la critique rationnelle reposent sur un référencement scrupuleux des œuvres d'autrui. Il s'agit de respecter une règle simple : que toute proposition soit fondée. Elle peut l'être grâce à des expériences scientifiques convenablement menées et reproductibles. Il faut alors décrire les protocoles expérimentaux et communiquer les résultats obtenus. Elle peut l'être aussi par la citation de quelqu'un qui fait autorité, Cauchy ou le Général de Gaulle, etc. Ce respect des œuvres d'autrui est à la base de la construction savante. Citer ses sources devient donc non seulement une règle méthodologique incontournable, mais aussi un devoir, une règle éthique de respect de la personne, une marque d'honnêteté intellectuelle.

Emprunter aux autres est rendu possible à deux conditions :

- mettre la citation ou l'extrait de texte « **entre guillemets** »
- donner la source de cette référence **de façon précise et normalisée**.

Les élèves peuvent le faire correctement en suivant les indications contenues dans le « **Guide de la rédaction de références bibliographiques** » de l'INSA Lyon disponible au service documentation de l'école à l'adresse : http://www.enpc.fr/fr/doc/intermes/Cours/Support/rediqr_bibliographie.pdf et dont voici, à titre indicatif, trois consignes de base :

Charte pour le respect des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle

« Citer ses sources devient donc non seulement une règle méthodologique incontournable, mais aussi un devoir, une règle éthique de respect de la personne, une marque d'honnêteté intellectuelle. Emprunter aux autres est rendu possible à deux conditions :

- mettre la citation ou l'extrait de texte « **entre guillemets** » ;
- donner la source de cette référence de façon précise et normalisée. »

<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=781>